

Journalisation « avec un peu tout »

La société **PARO** est active depuis 2014 sur le marché de la conserve de brocolis. Ce marché est en pleine expansion (le brocoli est très sain et contient peu de calories). La société est assujettie à la TVA selon le régime de la contre-prestation convenue et compte sur vous pour journaliser les éléments suivants, durant l'année 2018.

1. Une cliente, Mme ROTULE, nous devait CHF 4'500.- (TTC, TVA à 7.7%). Devant son retard de paiement (90 jours), nous lui facturons un intérêt de retard de 5% et décidons de transférer sa créance dans un compte approprié.
2. Nous encaissons par virement bancaire les loyers du mois : CHF 9'000.-.
3. Nous importons de la marchandise d'Allemagne. La facture du fournisseur s'élève à EUR 4'000.-, auxquels nous devons ajouter EUR 300.- d'emballage et expédition. Le tout sera payé dans quelques jours par virement postal. Le taux de change est aujourd'hui de 1.08 – 1.10. La douane facture l'impôt sur les acquisitions (TVA 7.7%) au taux de change de 1.12.
4. Nous envoyons un devis pour un client, de CHF 45'000.- (montant HT, TVA à 7.7%).
5. Nous payons une facture de marchandise qui avait été comptabilisée en bénéficiant d'un escompte de 1%. Le montant payé final s'élève à CHF 34'452 (TTC, TVA à 7.7%) est réglé par virement bancaire.
6. Un avocat de La Roche-sur-Foron (France) nous assiste dans un procès contre Géant Vert. Nous réglons ses honoraires par virement postal, pour EUR 3'000.- (taux 1.08 – 1.10). Le taux de référence douanier est de 1.07. Aucune écriture n'avait été comptabilisée.
7. Nous vendons de la marchandise à crédit à notre client FIDELLIO, résidant en Belgique, pour EUR 3'000.-. Le taux de change du jour est de 1.04 – 1.07. Il y a lieu de prendre en compte également CHF 300.- de frais d'expédition (HT – TVA à 7.7%) qui sont réglés immédiatement au transporteur en espèces.
8. Nous payons l'annuité hypothécaire annuelle, pour CHF 50'000.-. La dette hypothécaire se monte à CHF 1'000'000.- et le taux d'intérêts est de 1.25%.
9. Le comptable avait journalisé « Stock de Marchandise à Caisse 1'000.- 1'000.- » pour un encaissement de facture déjà comptabilisé (1'000.- HT, TVA à 7.7%). Corriger si nécessaire.
10. Nous avons placé de l'argent, grâce aux conseils de notre excellent banquier. Nous avons investi le 17 novembre 2013 la somme de CHF 60'000.-, au taux de 1%. Aujourd'hui, le 1^{er} juin 2018, nous recevons sur notre compte bancaire le montant investi ainsi que son intérêt. (l'intérêt est payé annuellement, chaque 1^{er} juin)
11. Nous recevons ce jour un acte de défaut de bien de la part de l'office des poursuites. Mme SCHLAF nous devait CHF 2'000.- (HT + TVA 7.7%) ainsi que CHF 200.- de frais de poursuite. Tout est perdu.
12. Nous avons acheté il y a quelques jours EUR 1'000.- de marchandise en France. La facture de la douane nous parvient ce jour : prendre en compte la TVA au taux de 1.10 ainsi que CHF 40.- de frais douaniers divers.
13. L'intérêt négatif trimestriel dû sur notre dette bancaire est prélevé sur notre compte courant bancaire : montant de la dette : CHF 100'000.-, taux 1.5%.

14. Le client WILLY, ayant fait faillite durant l'année 2014, revient à meilleure fortune grâce à un héritage. Après négociation, il est disposé à nous payer immédiatement par virement bancaire la moitié des CHF 5'000.- (TTC, TVA à 8.0%) qu'il nous devait.
15. Le client CARLOS paie par virement bancaire sa facture de EUR 9'000.-, que nous lui avons envoyé le mois dernier. Il déduit un escompte de 3%, pour paiement rapide. La vente avait été comptabilisée au taux de 1.05 et le taux du jour est 1.03 – 1.06.
16. Nous vendons de la marchandise à crédit à notre cliente MALALA, pour CHF 3'000.- (HT, TVA à 2.5%).
17. Un client qui nous devait CHF 1'200.- (TTC, TVA à 2.5%) fait faillite. Nous parvenons à récupérer le quart du montant, qui est transféré ce jour sur notre compte postal. Le solde de la créance est à considérer comme perdu.
18. Nous réglons des frais liés au nettoyage de notre immeuble locatif : CHF 9'000.- (HT, TVA à 7.7%) sont payés par virement bancaire (aucune écriture n'avait été comptabilisée).
19. Nous achetons du mobilier à crédit pour CHF 34'000.- (HT, TVA à 7.7%). Ce prix tient compte d'un rabais dont nous avons bénéficié de 15%, car nous connaissons bien le cousin du vendeur.
20. Nous payons par virement bancaire de la marchandise achetée en Espagne pour EUR 4'000.-. La marchandise avait été comptabilisée au taux de 1.05 et est payée au taux du jour : 1.07 – 1.09.
21. Nous contractons une assurance pour un de nos véhicules et payons par virement bancaire CHF 340.-.
22. Nous décidons de retirer CHF 4'000.- du compte bancaire.
23. Le loyer de notre local commercial, situé dans l'immeuble de l'entreprise, est comptabilisé pour le mois en cours, pour CHF 2'000.- (écriture interne).
24. Nous encaissons en espèces un acompte représentant 25% de la commande de la cliente ROBERTE. La commande totale s'élève à CHF 10'000.- + TVA 7.7%.

Ecritures de fin d'année, au 31 décembre 2018

25. Les comptes de TVA présentent avant clôture le solde suivant : TVA Due : CHF 100'000.-, TVA à récupérer (marchandises) : CHF 20'000.-, TVA à récupérer (investissements) : CHF 30'000.-. Impôt anticipé à récupérer : CHF 10'000.-. Comptabiliser la clôture TVA ainsi que son paiement par virement bancaire.
26. Nous amortissons de manière indirecte notre immeuble, acheté début 2017, pour 3% de son prix d'achat. La valeur comptable de l'immeuble est de CHF 2'328'000.-
27. Une prime d'assurance a été payée en novembre mais concerne en fait l'année prochaine, pour un montant de CHF 600.-.
28. Nous amortissons notre mobilier de manière directe, acquis en début d'année 2018 pour CHF 54'000.- (TTC, TVA à 7.7%). Nous estimons que le mobilier a une durée de vie de 5 ans.
29. Notre locataire PHILIPPE a déjà payé le loyer du mois de janvier 2019 par virement bancaire, pour CHF 1'500.-.
30. Nous avons déjà comptabilisé une facture d'achat de marchandise qui, faute de matière première ne pourra pas être reçue avant l'année prochaine, total CHF 2'246.40 TTC (TVA à 7.7%)